

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de BOUTIGNY-PROUAIS
du 10 décembre 2005

L'an deux mille cinq, le vendredi 10 décembre 2005 à 10 h 00, les membres du conseil municipal de la commune de Boutigny-Prouais, légalement convoqués le 7 décembre, se sont réunis en session extraordinaire sous la présidence de Madame Mireille Éloy, Maire.

Étaient présents : Mireille Éloy, Daniel Brunet, Sylvie Benguigui, Marc Ballesteros, Stéphane Méjanès, Fabrice Geffroy, Isabelle Petit, Josette Joyeux, Jean-Marc Barrié, Monique Petit, Pierre Gapillou Claude Serreau.

Étaient absents excusés : Corine le Roux ayant donné pouvoir à Fabrice Geffroy, Denis Meih ayant donné pouvoir à Daniel Brunet, Roland Veillerobe ayant donné pouvoir à Marc Ballesteros.

Étaient absents : Roland Heyer, Maryse Delattre, Anne Demerlé

Commission consultative :

Était Absent excusé : Gilbert Gainon

Étaient absents : Luc Joyeux, Roger Meih, Jean-Pierre Lelaidier, Elisabeth Selman.

Membres afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 18

Membres présents : 12

Qui ont pris part aux délibérations : 15

Nommé secrétaire de séance : Fabrice Geffroy

1) Délibération pour dissolution du CPI des Sapeurs Pompiers de Boutigny-Prouais et Transfert au Centre départemental d'Intervention et de Secours

Madame le Maire informe les membres du Conseil présents de la nécessité compte tenu des délais très courts de se réunir afin de statuer sur la dissolution du Centre de Première Intervention de Boutigny (C.P.I.) et son intégration au Centre de Secours de Dreux à compter du 1^{er} janvier 2006.

Madame le Maire rappelle qu'elle a reçu depuis cet été, à plusieurs reprises Monsieur Gilles Peluche chef de Corps du CPI, son adjoint Monsieur Christophe Cloarec et le Commandant du Centre de Secours de Dreux afin de convenir avec d'une intégration du CPI basé sur la Commune.

Cette intégration a été l'occasion d'une vérification des moyens de secours à la disposition de nos sapeurs.

Pour nos pompiers volontaires les changements seront dans l'immédiat le renouvellement des équipements individuels et une accentuation des formations.

Sur un plus long terme, un réaménagement des locaux, une acquisition de véhicules et de matériels. Pour pouvoir assurer les gardes qui seront mises en place dès le mois de février 2006 les effectifs des Pompiers volontaires doivent être d'au moins 11 sapeurs, c'est pourquoi le recrutement a déjà commencé avec l'arrivée de 5 nouveaux candidats.

Le but de cette intégration est la **modernisation des moyens de secours**, tant sur le plan technique que matériel.

La zone d'intervention reste en premier lieu Boutigny-Prouais.

Madame le Maire précise qu'il n'y aura pas d'impact sur le budget, la Commune restant responsable du bon fonctionnement des poteaux incendie

C'est pourquoi face à l'accord unanime des membres composants le CPI de basculer vers une intégration du site de Boutigny, Madame le maire demande aux élus présents l'autorisation de signer

tous les documents nécessaires à la dissolution du CPI actuel et le transfert au SDIS des personnels, des biens immobiliers et du matériel actuel.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité cette décision de dissolution et de transfert au profit du SDIS des moyens de secours Communaux.

2) Délibération pour signature de conventions dans le cadre des nouveaux emplois gouvernementaux

Madame le Maire, souhaite le recrutement de deux personnes dans le cadre des nouveaux emplois gouvernementaux.

Le premier poste nécessite un contrat de 24 h 30 minimum hebdomadaires, il consiste à libérer Madame Morin de ses tâches de femme de ménage sur le site scolaire de Prouais (ou elle ne garderait que la responsabilité complète du restaurant scolaire (cuisine et ménage) afin de lui permettre d'intégrer de façon plus significative le secrétariat de Mairie.

Elle s'occuperait de l'accueil, mais aussi si l'ouverture se confirme de l'agence postale communale (40 h/mois environ).

Madame le Maire souhaite dégager du temps au secrétaire actuel afin qu'il puisse la soulager dans ses tâches quotidiennes.

En attendant la mise en place du partenariat avec la poste, Madame Morin pourrait se former au secrétariat.

Daniel Brunet intervient pour demander si un temps complet ne serait pas plus facile pour trouver des candidats pour le poste.

Madame le Maire lui répond que la contrainte du nouveau poste consiste en la multiplication des sites (ménage école de Prouais et 8 h pour ménage et garderie sur cantine de Boutigny) et les contraintes horaires (travail le samedi et en dehors des horaires scolaires).

Le coût horaire pour la Commune serait de 1,73 €/h à condition que la personne ait moins de 26 ans et que le contrat soit signé avant le 31/12/05 sinon se sera 3,33 €/h.

Madame le Maire précise que le contrat est signé pour 2 ans maximum, après quoi la collectivité aura le choix ou non de pérenniser l'emploi.

Le second poste serait pour la bibliothèque de Boutigny-Prouais (ABBP). La personne recrutée deviendrait responsable de la bibliothèque **qui serait alors un service communal** et elle serait aidée par les bénévoles de l'ABBP.

Madame le Maire laisse la parole à la présidente de l'ABBP qui précise qu'il s'agit d'un problème de survie de la bibliothèque qui ne comporte plus que 8 bénévoles, plus 2 personnes pour la lecture aux enfants.

Si le projet arrivait à son terme, la Commune pourrait bénéficier de subventions d'état pour réhabiliter les locaux et le mobilier. Ce poste permettrait à la personne recrutée d'obtenir un diplôme reconnu.

Madame le Maire répond aux interrogations de Sylvie Benguigui sur le problème à terme du changement de statut de la bibliothèque et coût de la pérennisation de l'emploi (coût 850 € à 900 €/mois dans 2 ans pour 20 h/hebdo).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité, l'autorisation de signer la convention permettant le recrutement de deux emplois dans la loi gouvernementale en place actuellement

La séance a été levée à 11 h 00.